



54, Rue de l'Arbre Sec – 75 001 Paris
01 42 60 11 49 - www.snpespji-fsu.org
snpes.pji.fsu@wanadoo.fr



40, rue Pascal – 75 013 Paris
01 45 87 03 39 - www.psychologues.org/
snp@psychologues.org

DECLARATION PRELIMINAIRE à la CAP du 14 Mai 2013

Un an après la réouverture du dialogue social au sujet de la fonction FIR, nous nous retrouvons convoqués à la CAP sans circulaire reprenant l'arbitrage du DPJJ sur les conditions d'exercice des psychologues. Nous restons très inquiets des versions successives des projets de circulaire et ce malgré l'attachement aujourd'hui réaffirmé par M. Daumas à la clinique en tant que spécificité professionnelle des psychologues. En effet, toutes les directives de l'administration et la façon dont elles sont relayées organisent l'empêchement d'un réel exercice clinique auprès des jeunes et des familles.

Il est intolérable de voir se poursuivre, malgré le changement annoncé, ce plan de destruction de la clinique et de l'exercice de notre profession, qui fragilise fondamentalement les réponses apportées aux mineurs et à leurs familles, et qui met en souffrance professionnelle les psychologues, comme l'ensemble des professionnels attachés au sens de leurs missions. En ce sens, les psychologues sont devenus un symptôme du malaise de cette institution qui ne tient plus compte de la qualité du travail mais de sa quantité, où règnent la modularité, la politique du chiffre et du management, et une attaque récurrente de la pensée.

Les représentants élus des psychologues ont pris, avec leurs Organisations Syndicales, dans la continuité des diverses ripostes aux attaques contre notre profession et contre un vrai travail pluridisciplinaire de qualité, la décision de ne pas siéger à cette session du 14 Mai de la CAP.

En effet, les "*deux points durs*" mis en avant par Monsieur Rousset tout au long de cette concertation concernaient initialement la demande d'autorisation préalable et le rendu-compte, points qui pourraient aboutir à un consensus avec les O.S. après un travail de reformulation dans le corps du texte du projet de circulaire. Mais l'absence de garanties en termes de temps préservé aboutit à un texte où les outils de contrôle d'activités, actuellement listées, comme le demandait l'administration, prédominent sans aucune garantie en contrepartie.

Aujourd'hui, nous exigeons que la fonction FIR soit nommée dans la circulaire comme c'est le cas pour les psychologues dans les autres Fonctions Publiques, ainsi que la mention d'un temps régulier hebdomadaire, le même pour tous, qui lui soit consacré.

Nous sommes conscients des désagréments qui résulteront du report de la CAP pour les candidats à la mutation. Mais nous savons aussi que c'est dans l'intérêt collectif de la profession d'accentuer la mobilisation pour la défense de la fonction FIR et des conditions de travail respectueuses du public et de nos missions.

Notre décision a aussi pour but d'alerter dès à présent la Garde des Sceaux sur l'état dégradé de l'institution et sur les réelles difficultés du dialogue social à la PJJ qui n'a pour le moment de dialogue que le nom et de social que l'apparence !

Les représentants élus à la CAP

Pour le SNP

Bilitis DELABRE
Geneviève LUTZ
Christine MANUEL

Pour le SNPES/FSU/PJJ

Lysia EDELSTEIN
Anne LEROY-GASMI
François PACAUD
Alexia PEYRE



54, Rue de l'Arbre Sec – 75 001 Paris
01 42 60 11 49 - www.snpespji-fsu.org
snpes.pji.fsu@wanadoo.fr



40, rue Pascal – 75 013 Paris
01 45 87 03 39 - www.psychologues.org/
snp@psychologues.org

Ce mardi 14 mai, la CAP des psychologues ne s'est pas tenue. Les représentants élus des deux Organisations Syndicales n'ont pas siégé. Nous avons fait le choix de ce moyen d'action pour affirmer notre détermination à aboutir à une circulaire satisfaisante sur l'organisation du temps de travail et des activités des psychologues.

L'année dernière, à la même période, nous avons déjà du refuser de siéger à la CAP à la suite de la rupture unilatérale de la négociation sur ce même sujet par le DPJJ. La mobilisation des organisations syndicales et de la profession s'est poursuivie tout au long de la concertation dont elle a favorisé la reprise.

Après un an d'échanges et de confrontations entre l'AC et la plateforme intersyndicale, les points fondamentaux que nous défendons, à savoir la reconnaissance de la fonction FIR par son appellation, la garantie d'un temps hebdomadaire qui lui soit dédiée, et ce, dans un principe de respect de l'équité pour tous les psychologues, n'apparaissent toujours pas dans le projet de circulaire qui nous a été adressé.

Aujourd'hui, par le biais d'une déclaration préliminaire, nous avons posé comme exigence la prise en compte de ces principes fondamentaux et sommes donc dans l'attente du texte de la circulaire qui a été annoncé pour la fin de la semaine.

Nous pensons maintenant qu'il est indispensable d'accentuer la mobilisation générale pour la défense de conditions d'exercice respectueuses du public et de nos missions. En effet, au stade actuel de la confrontation, seul un rapport de force s'appuyant sur la mobilisation des professionnels permettra la défense des intérêts collectifs non seulement de la profession mais aussi de l'institution.

Dans les jours à venir, des échéances cruciales concernant les Budgets Opérationnels Prévisionnels, la MJIE et le FIR nous attendent :

- dans les Comité Technique Inter-Régionaux, comme par exemple celui prévu le 15 mai en région Grand Centre sur le BOP ou encore le vendredi 31 mai en Ile de France sur le bilan de la MJIE
- lors du Comité Technique Central du lundi 3 juin sur le bilan d'étape de la MJIE et la présentation de la circulaire sur nos conditions de travail

Jusqu'à ces dates, nous demandons à chacun de continuer à envoyer à l'AC les courriers que nous vous transmettons à nouveau en pièce jointe (numéro de fax : 01.44.77.68.62) sans oublier de nous en transmettre une copie. Nous vous invitons également à faire signer individuellement ces courriers aux équipes et à prendre contact avec vos représentants locaux.

Durant cette même période nous vous appellerons à une mobilisation forte en participant à une action nationale qui pourra aller jusqu'à la grève, en fonction aussi d'une audience que nous allons solliciter auprès de la Garde des Sceaux.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration préliminaire dont nous avons fait la lecture ce matin à l'AC.

Dès aujourd'hui nous allons joindre la CGT et la CFDT, engagées dans l'action intersyndicale, afin de finaliser les modalités d'action précitées.

Les représentants élus à la CAP